

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou le, **18 MAI 2018**

N° 18 .0055/MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

**COMMUNIQUE**

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2018, d'un concours direct de recrutement de **cent (100)** élèves professeurs certifiés des collèges d'enseignement général et technique option Education physique et sportive à former à l'Ecole Normale Supérieure de l'Université Norbert ZONGO de Koudougou (ENS/UNZK), pour le compte du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) dans le centre unique de Ouagadougou.

**A-CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2018, titulaires du Baccalauréat série D ou C ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

**B-COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;

- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA et datant de moins de trois (03) mois, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est atteint ni de surdit   ni de b  galement.

Tout dossier incomplet n'est pas accept  .

En cas d'admission, le candidat sera invit      fournir des pi  ces compl  mentaires. Toutefois, l'admission n'est d  finitive qu'apr  s un contr  le approfondi.

Les dossiers de candidature sont re  us aux p  riodes, jours, heures et sur le site ci-apr  s :

- P  riode : **28 mai au 07 juin 2018** ;
- Jours de r  ception : du lundi au samedi ;
- Heures de r  ception : de 08 heures    14 heures ;
- Site de r  ception : Direction R  gionale de l'Education Pr  scolaire, Primaire et non Formelle du Centre (ex DRENA centre) sise c  t   nord du Commissariat de Nongremassom.

### C-ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le concours comporte des   preuves   crites d'admissibilit   et des   preuves sportives d'admission

#### Epreuves   crites d'admissibilit  .

Les   preuves   crites se d  roulent selon les horaires ci-apr  s :

- 07h30    10h30 : biologie .....coef : 3
- 11h30    13h30 : culture g  n  rale .....coef : 2
- Les   preuves   crites sont not  es de 0    20 et toute note inf  rieure    07/20 est   liminatoire.

NB : Le nombre des candidats admissibles est fix      **trois cents (300)**.

#### Epreuves sportives d'admission

<sup>2</sup> Les   preuves physique et sportive (coef : 02) portent sur :

- une course de 100 m et une course de 1000 m pour les hommes ;
- une course de 80 m et une course de 800 m pour les femmes ;
- un saut au choix ;
- une gymnastique au sol.

Une moyenne au moins   gale    12/20 est exig  e aux   preuves physiques et sportives.

La note d  finitive d'admission est constitu  e de la moyenne des **notes** des   preuves   crites et des   preuves sportives.

L'acc  s    la salle de composition est subordonn      la pr  sentation du r  c  piss   d'inscription et de la Carte Nationale d'Identit   Burkinab   (CNIB) ayant servi au d  p  t du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées.

La durée de la formation est de trente-six (36) mois.

*Tout candidat déclaré admis qui ne se présente pas à l'école de formation dans un délai de quinze (15) jours pour compter de la date de la rentrée scolaire sera déclaré défaillant et remplacé par la liste d'attente.*

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité fonctionnaire.

*A la fin de formation, tous les élèves seront soumis au tirage au sort pour les affectations dans les régions suivant l'expression des besoins.*

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

La date et les lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général

  
Souleymane LENGANE